



Aménagement numérique de la Haute-Savoie

Programme « Haut et très haut débit » du SYANE

13 décembre 2010

SYNDICAT DES
ÉNERGIES ET DE
L'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DE
LA HAUTE-SAVOIE



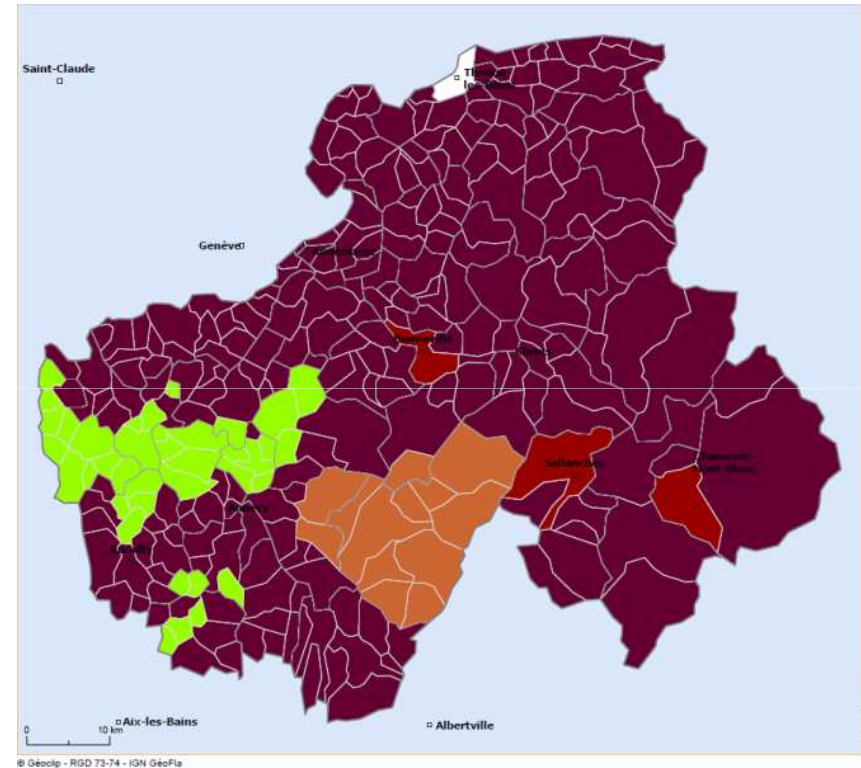
Le SYANE



Syndicat mixte ouvert créé en 1950, le SYANE intervient en Haute-Savoie dans le domaine des énergies et de l'aménagement numérique.

■ Collectivités adhérentes

- ✓ Le Département de la Haute-Savoie
- ✓ Les communes sous concession ERDF
- ✓ 5 collectivités dont la desserte est assurée en régie ou en SEM :
 - les communes de Bonneville, Sallanches et Les Houches
 - le Syndicat intercommunal d'électricité et de services de Seyssel (SIESS)
 - le Syndicat intercommunal d'énergie de la vallée de Thônes



➔ **Chiffres-clés 2009 : 30M d'euros de travaux / 213 opérations**



5 compétences



■ Electricité 

■ Gaz 

■ Energie 

■ Eclairage public 

■ **Communications électroniques** 

➔ **Compétent depuis début 2008 au titre de la L. 1425-1**



Aménagement numérique : le cadre d'intervention du SYANE

1996 : ouverture à la concurrence de France Télécom



Il n'y a plus d'aménageur numérique national du territoire



**Les opérateurs agissent selon les règles du marché
et investissent selon des principes de rentabilité**



**Différents dispositifs réglementaires permettant aux collectivités d'agir
dans l'aménagement numérique des territoires sont créés**



**Depuis 2005, l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales permet à la collectivité d'agir presque comme un
opérateur**





L'engagement numérique du SYANE

- **2009 -2010**

Plan de traitement des « zones blanches » haut débit

- **2009 – 2010**

Etude de faisabilité départementale très haut débit

- **Juin 2010**

Le SYANE se déclare porteur du schéma d'aménagement numérique pour la Haute-Savoie (SDTAN)

- **Juillet 2010**

Le Comité du SYANE lance le projet de réalisation d'un Réseau d'Initiative Publique très haut débit départemental



Haut débit

Le plan « zones blanches »

- **Sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :**
 - ✓ **27 « zones blanches » traitées**
 - ✓ **1 900 lignes téléphoniques rendues éligibles**
 - ✓ **60 km de fibres optiques posés**
 - ✓ **4,6 millions d'euros d'investissement :**
 - **SYANE : 2,2M€**
 - **Fonds Européens (FEADER) : 980 000€**
 - **Conseil Général : 900 000€**
 - **Communes concernées : 500 000€**

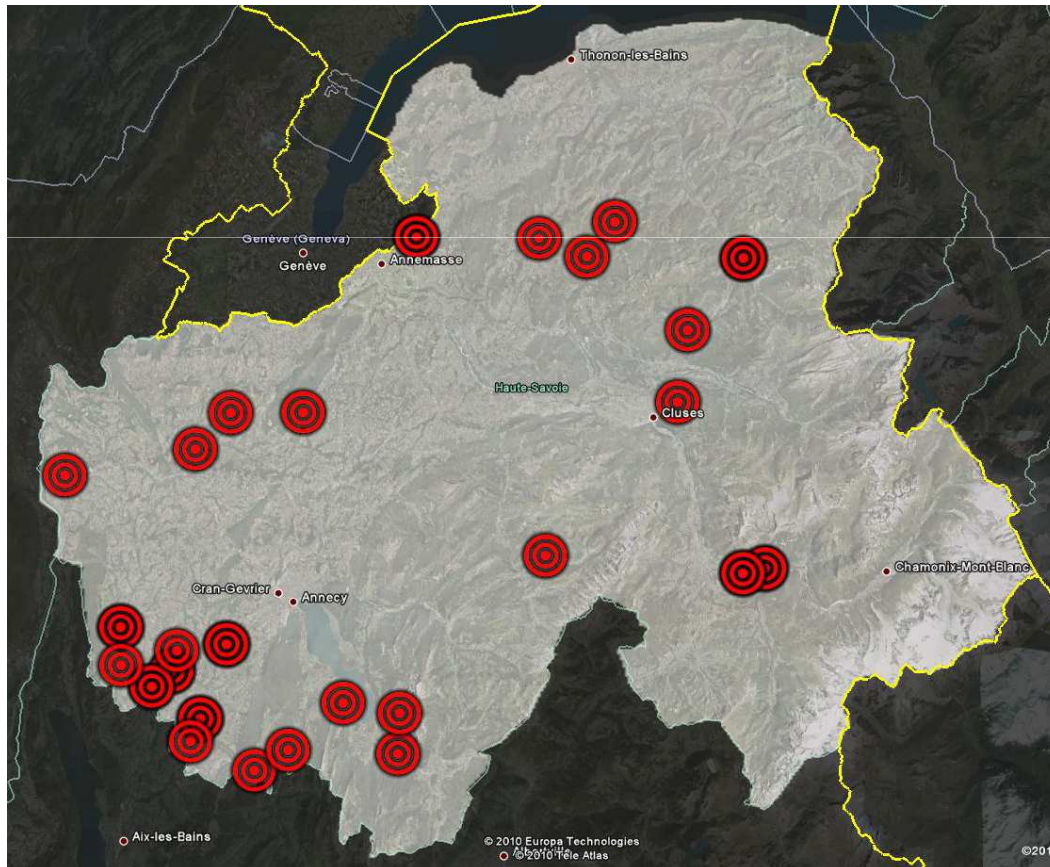




Haut débit

Les 27 « zones blanches » traitées

Dates prévues de mise en service :



ZONE BLANCHE	Central ADSL SYANE Dates d'ouverture du service
MONTAGNY LES LANCHES	13-août
VESONNE FAVERGES	13-août
BOUSSY	9-nov.
MASSINGY	12-nov.
GRAND BORNAND	8-déc.
MEGEVETTE	10-déc.
VILLARD SUR BOEGE	Décembre
LES CHAYNAZ	Décembre
MONTMIN	Décembre
BELLEVAUX L'EPUYER	Décembre
BLOYE	Décembre
MARIGNY SAINT MARCEL	Décembre
ALLEVES	Décembre
VOVRAY EN BORNES	Décembre
MONTRIOND	Décembre
ENTREVERNES	Décembre
MARLIOZ	Décembre
HERY SUR ALBY	Janvier
JUVIGNY	Janvier
PASSY	Janvier
SAINT SIGISMOND	Janvier
CERNEX	Janvier
USINENS	Janvier
MOYE	Janvier
PASSY/CAS	Février
LESCHAUX	Février
TANINGES/FRY	Avril



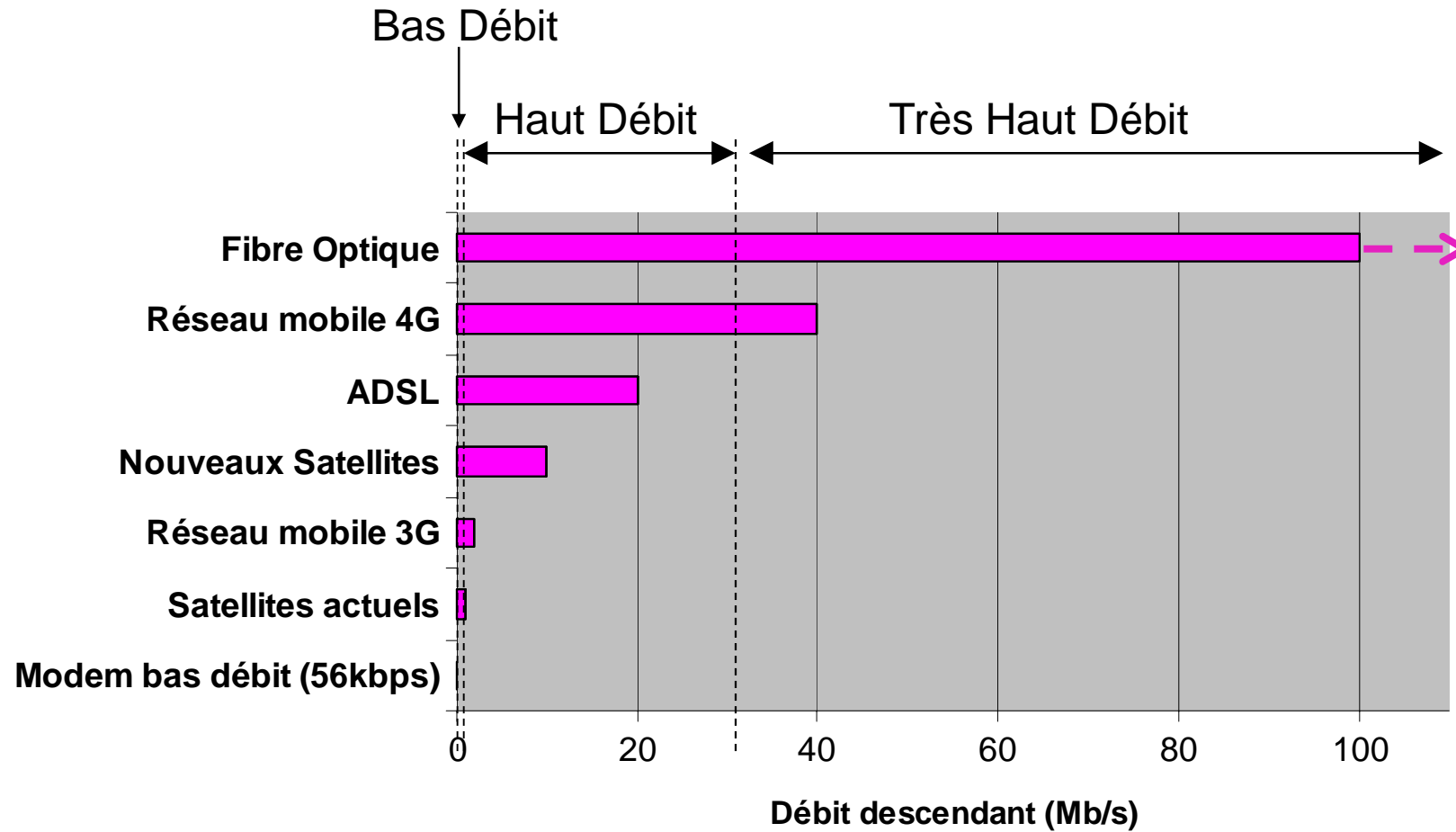
Vers le très haut débit

Projet de déploiement d'un réseau départemental en fibre optique

- **Un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (« FTTH »)**
- **Une couverture cible de 90% des entreprises et foyers**
- **Un réseau tourné en priorité vers le monde économique**
- **Un réseau reposant sur le principe de l'équité territoriale**
- **Générer un effet de levier sur l'investissement privé**



Vers le très haut débit Pourquoi la fibre optique ?





Vers le très haut débit

Une réalisation en deux phases

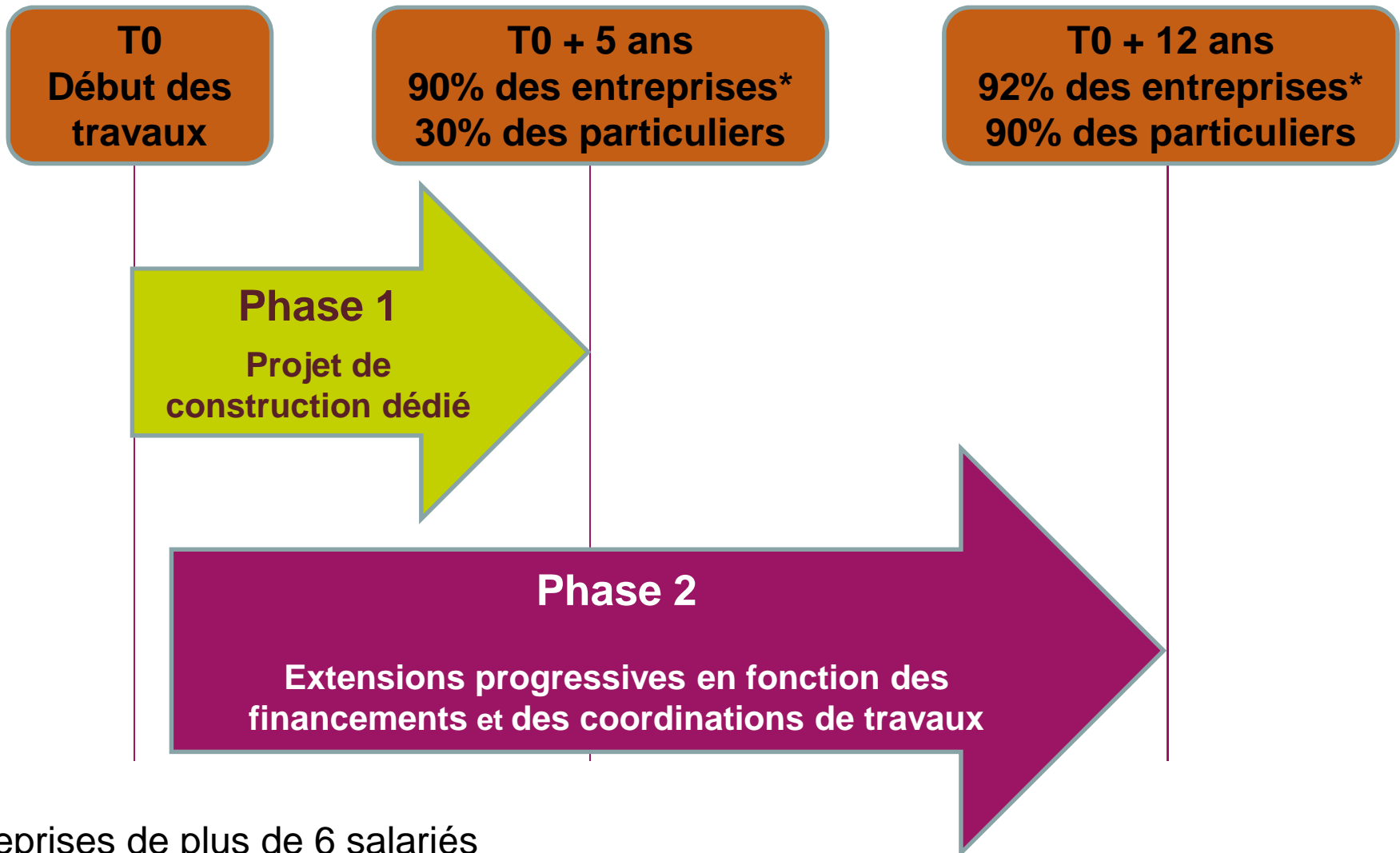
- **Couverture cible : 90% des foyers et des entreprises**
- Les opérateurs privés ne réaliseront pas un tel réseau seuls...
- ...une initiative publique est nécessaire...
- ... mais la réalisation, en une seule phase, n'est pas envisageable pour des raisons financières

=> DEUX PHASES

- Phase 1 : étape « fondatrice », à horizon 5 ans, avec une faisabilité économique immédiate et une rentabilité propre
- Phase 2 : permet d'atteindre la couverture cible à horizon 10/12 ans



Vers le très haut débit Phasage



* Entreprises de plus de 6 salariés



Vers le très haut débit

Zoom sur la Phase 1 : un réseau « fondateur »

■ Couverture :

- ✓ 90% des entreprises de plus de 6 salariés
- ✓ Les établissements d'enseignement, de recherche, de santé
- ✓ Les stations de ski
- ✓ 30% des foyers

■ Equité :

- ✓ Un point de présence optique dans chaque commune

■ Equilibre économique :

- ✓ Un équilibre économique capable d'attirer les investissements privés
- ✓ Une participation publique réaliste

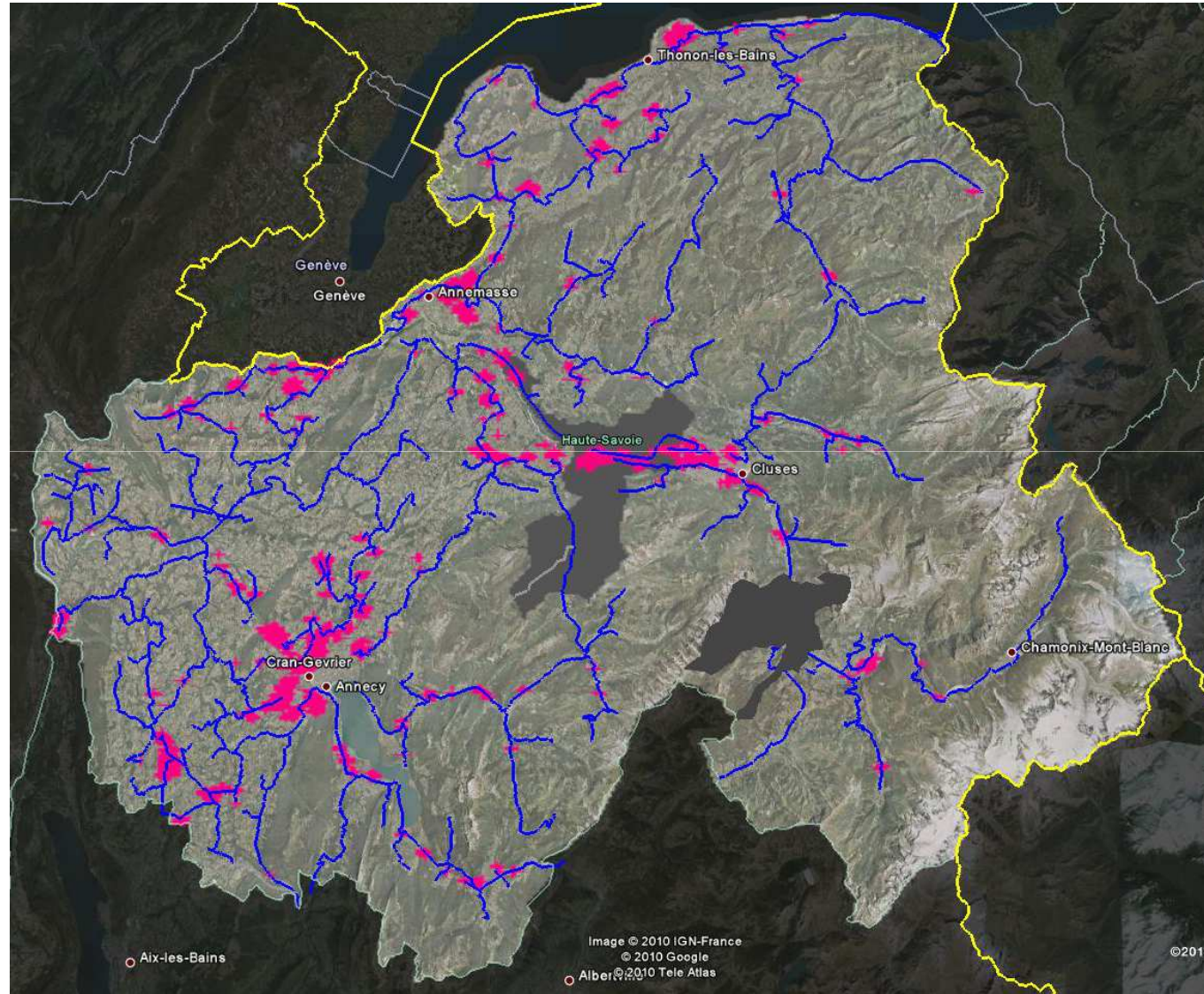
■ Pérennité :

- ✓ Une base solide pour les extensions vers la couverture totale



Vers le très haut débit

Phase 1 : Artères principales du réseau - projet

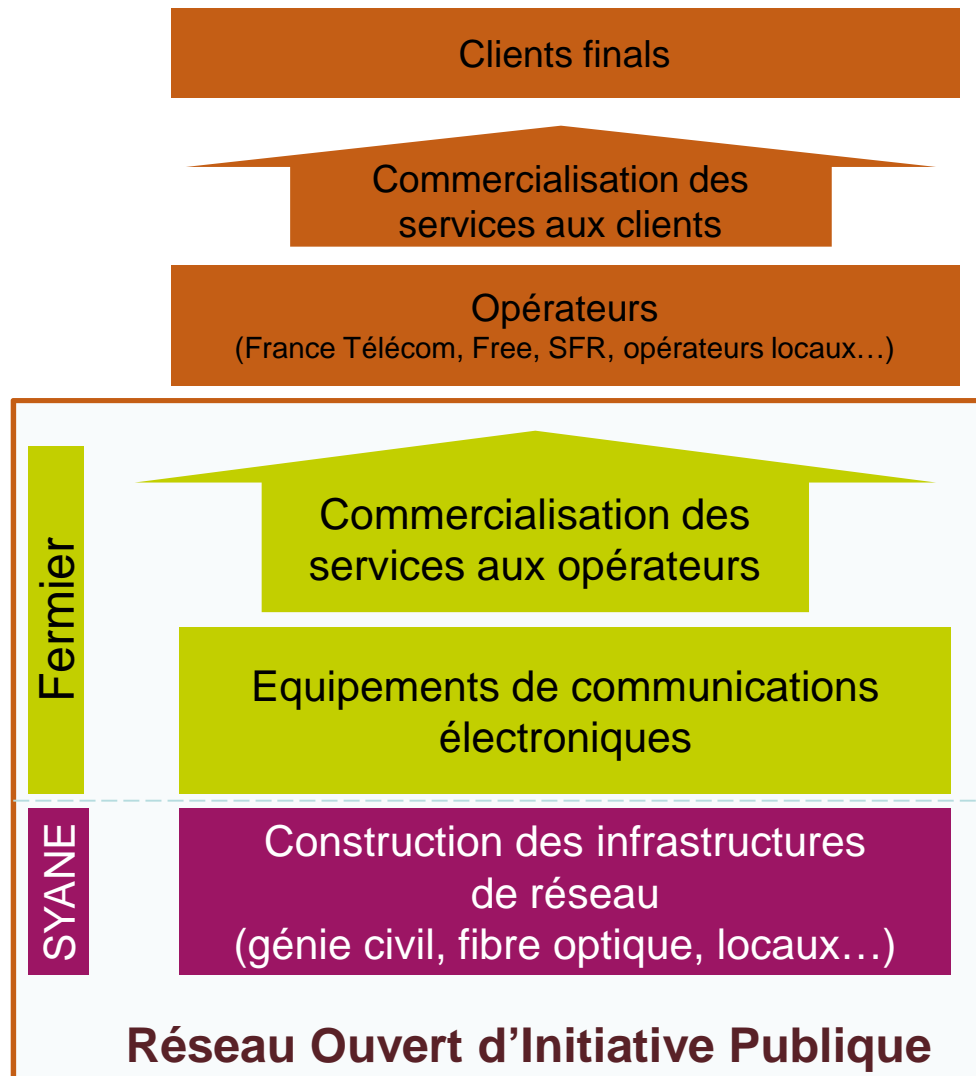


— Réseau de collecte ● ZAE (tailles des ZAE amplifiées pour des raisons de lisibilité)



Vers le très haut débit

Un Réseau d'Initiative Publique (RIP)



- **La collectivité n'a pas de relations commerciales avec les clients finaux**
- **Le RIP est un outil à l'usage, et au bénéfice, des opérateurs privés**
- **Le réseau est « ouvert » pour :**
 - ✓ **Accueillir aux mêmes conditions plusieurs opérateurs**
 - ✓ **Permettre une libre concurrence sur les services**



Vers le très haut débit

Phase 1 : financement

- **Montant d'investissements en infrastructures : 131 Millions d'euros**
- **Apport public/privé :**
 - ✓ 2/3 privé
 - ✓ 1/3 public
- **Partenaires publics :**
 - ✓ Collectivités locales (intercommunalités), Département, Région, Etat (Grand Emprunt), Europe
- **Apports du SYANE :**
 - ✓ porte l'emprunt nécessaire à la construction du réseau
 - ✓ intègre dans le réseau les infrastructures déjà construites:
 - Fibres optiques du plan « zones blanches »
 - Pose de fourreaux en anticipation lors de travaux de génie civil
 - ✓ prend en charge de l'équipe nécessaire à la réalisation du projet





Vers le très haut débit Planning prévisionnel

- **Fin 2010 et premier semestre 2011 :**
 - ✓ Finalisation du périmètre du projet
 - ✓ Finalisation du montage financier
 - ✓ Préparation et lancement des consultations de marchés publics :
 - pour la conception et la réalisation du réseau
 - pour le choix d'un partenaire privé (« fermier »)
 - ✓ Mise en place de l'équipe projet du SYANE

- **Deuxième semestre 2011:**
 - ✓ Attribution des marchés pour la réalisation du réseau
 ➔ démarrage des travaux
 - ✓ Attribution de « l'affermage »